



Section des départementaux 35

Le 26 mai 2011

Expérimentation : Piège à cons ?

Réunis ce jour en information syndicale, une cinquantaine de collègues des CDAS de St Malo, Pays Malouin et Combourg ont exprimé leur déception et leur colère. Face à la surcharge (prévisible) des 2 REF de ce territoire, l'Agence du Pays de Saint Malo mène une expérimentation.

Sur sa méthode, c'est **une duperie et un affront** :

- Mise en place d'un 3^e REF (subtilement appelé chargé de mission faisant fonction de REF). Comment le financer à moyens constants ? En « économisant » : un poste vacant pendant 1 an à l'Agence et le tour est joué !... Depuis quand les Agences ont-elles cette large autonomie de gestion en matière de RH, exemptée de toute logique et règles départementales (redéploiement des moyens, lisibilité des postes vacants...) ?
- Mise en place d'une **CONcertation** qui n'en a que le nom : groupes de travail pour cautionner des projets déjà ficelés et peu empreints aux règles de démocratie participative (programmés les mercredis des vacances scolaires ; des animateurs qui changent donc soit disant pas au courant des débats antérieurs ; des comptes-rendus actant de décisions, même non validées par le groupe, et ne disant rien de l'ensemble des échanges). S'en suit une application sans appel et immédiate, malgré les multiples tentatives d'interpellation des différents membres des équipes sur les points à revoir.

CONclusion : **Le printemps des Etats généraux aura-t-il un lendemain ?**

Sur le contenu aussi, c'est le **mépris** des agents, de leur expertise, et des usagers :

- Depuis la Novos et la mise en place des REF, il n'y a eu aucune évaluation auprès des CDAS. Comment une expérimentation critiquée peut-elle être imposée aux équipes, actuellement fragilisées, surchargées et en recherche de repères et de cohérence dans leur travail ?
- Aucune considération quant aux remarques relatives au sens du travail social, à la pluridisciplinarité et à l'intérêt des usagers : REF « spécialisés », fin des commissions enfance relayées selon les situations en rendez-vous REF-référent ASE mais principalement en CAD.

SUD et la CFDT dénoncent ce management mécanique, autoritaire et méprisant et exigent la suspension immédiate de cette expérimentation.

Expérimentons déjà une politique d'Agence en phase avec ses agents et non l'inverse !

Une demande de rendez-vous a été adressé en ce sens à Mme Massot.

Syndicat SUD Départementaux 35

Hôtel du département - 35042 RENNES Cedex

Tel : 02 99 02 39 81 ou 82 Fax : 02 99 02 39 91 e-mail : sud-departementaux@cg35.fr

Section CFDT des Départementaux 35

Hôtel du département - 35042 RENNES Cedex

Tel : 02 99 02 21 96 ou 86 Fax : 02 99 02 21 90 e-mail : cfdt-departementaux35@cg35.fr